

Édito

Depuis l'accident du tunnel du Mont-Blanc en mars 1999, les réglementations nationale et européenne relatives à la sécurité des tunnels ont évolué et l'État a investi des sommes importantes pour la remise à niveau de ses ouvrages. La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est a ainsi mis en sécurité, en Savoie, le tunnel des Monts à Chambéry (45M€), le tunnel de Ponserand à Moûtiers (11M€) et le tunnel du Siaix (plus de 43M€).

En cas d'incendie dans un tunnel, la sécurité des usagers repose en grande partie sur leurs possibilités d'auto-évacuation. Dans les ouvrages bi-tubes (cas du tunnel des Monts), on réalise des points de passage d'un tube vers l'autre. Pour les ouvrages mono-tube, la gestion de l'évacuation est plus complexe : soit l'on crée des issues de secours directement vers l'extérieur (cas du tunnel de Ponserand), soit l'on réalise (comme ici au Siaix) une galerie parallèle au tube routier et reliée à ce dernier par différents points de passage.

Au-delà de ce rôle premier de permettre l'évacuation des usagers dans des cas exceptionnels, la galerie est également utilisée comme piste cyclable bi-directionnelle afin d'améliorer la mobilité quotidienne de tous les cyclistes dans la vallée de la Tarentaise. Sa mise en service à l'issue de plus de trois années de travaux devrait donc satisfaire l'ensemble des usagers de notre réseau routier.

Véronique MAYOUSSE,
Directrice de la DIR Centre-Est



Un indispensable outil pour faciliter l'auto-évacuation des usagers en cas d'incendie dans le tunnel



1 En cas d'incident dans le tube routier, donnez l'alerte à partir des niches de sécurité situées de part et d'autre de la chaussée (des extincteurs y sont également à disposition).

Puis, dirigez-vous vers une issue de secours et laissez-vous guider par la signalétique en place. Dès que vous avez rejoint la galerie, vous êtes en sécurité.



2



3



4



5

Conception : abaca-studio.com - Crédit photos : DIR CE - Septembre 2019



Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Immeuble la Villardière
228, rue Garibaldi
69446 Lyon cedex 03

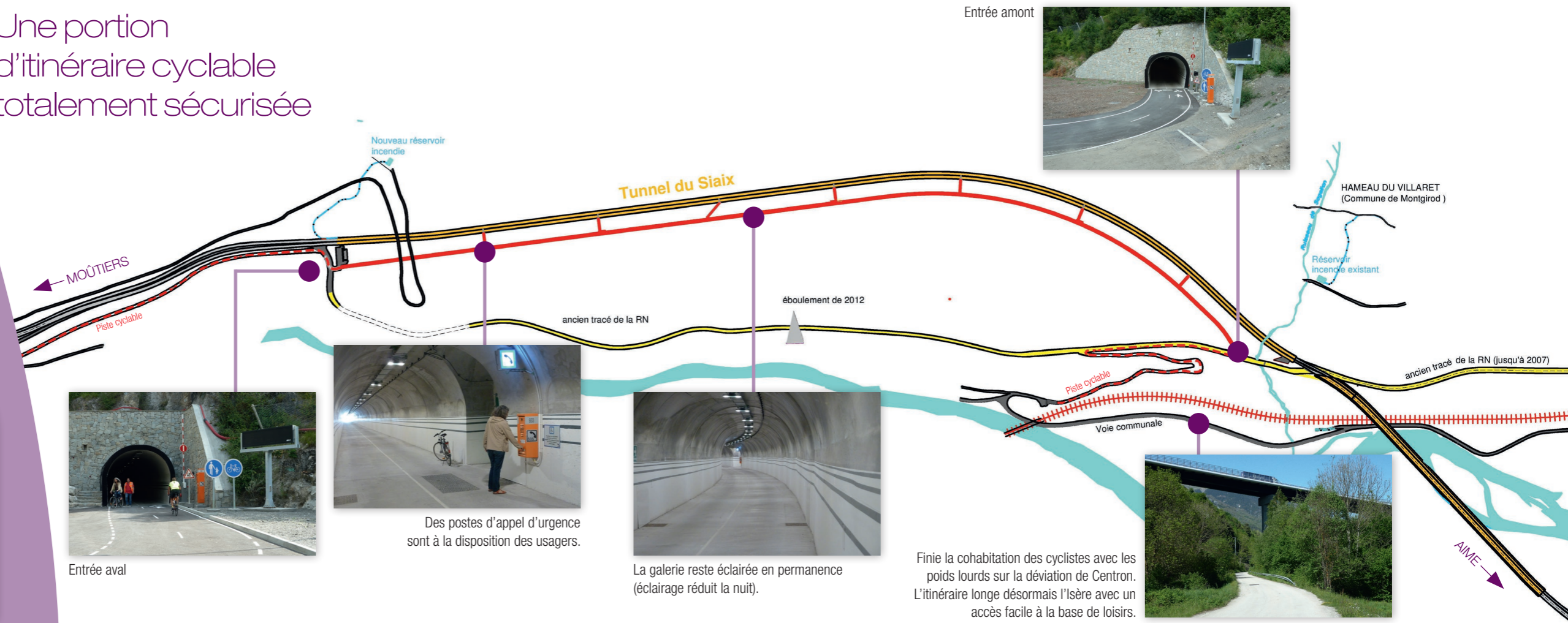


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Une circulation plus sûre dans le tube routier

Dans le tube routier bidirectionnel, les voies de circulation sont écartées l'une de l'autre au maximum afin de réduire le risque de collision frontale. La voie médiane est réservée à l'accès des services de secours.

Une portion d'itinéraire cyclable totalement sécurisée



Entrée aval



Des postes d'appel d'urgence sont à la disposition des usagers.



La galerie reste éclairée en permanence (éclairage réduit la nuit).



Finie la cohabitation des cyclistes avec les poids lourds sur la déviation de Centron. L'itinéraire longe désormais l'Isère avec un accès facile à la base de loisirs.